

Motion pour une infirmière – Conseil d'Administration

08/02/2024

Madame, Monsieur,

Nous, élus des personnels enseignants de l'Ecole Nationale de Commerce, réunis en Conseil d'administration le 08 février 2024, attirons votre attention sur le fait que ce Lycée public accueillant plus de 1800 élèves (sans compter les étudiants du GRETA et du CFA), dont 1085 boursiers, ne bénéficie ni d'assistant(e) social(e), ni d'infirmier(e).

Nous rappelons que toutes les structures universitaires publiques bénéficient d'un service médical et d'un service CROUS pour accompagner les jeunes étudiants. Ce n'est pas notre cas, alors même que nous accueillons le même public étudiant. Nous rappelons également que tous les lycées bénéficient d'un service médical et d'une assistance sociale au titre de la [circulaire n° 2015-119 du 10-11-2015](#). Ce n'est pas notre cas, alors même que nous sommes un EPLE de la région Ile de France, et nos usagers sont sous statut scolaire. Honteusement, la spécificité de lycée post bac nous prive de la présence absolument nécessaire d'une infirmière et d'un contact privilégié au service d'assistance sociale.

Compte tenu du nombre élevé des étudiants, une aide médicale est souvent nécessaire : jeunes bénéficiant d'un PAI, accompagnement ponctuel d'un médicament prescrit, suivi et mise en place de campagne de prévention et de sensibilisation, ou, tout simplement le regard et les compétences d'un professionnel de santé à l'écoute des jeunes pour détecter les symptômes d'une pathologie clinique. Tout cela est pour l'instant impossible.

Les jeunes scolarisés à l'Ecole Nationale de Commerce Bessières manquent d'un accompagnement dans leur parcours de soin, souvent par manque de moyens, souvent aussi par ignorance, ou parce qu'ils n'ont pas encore de médecin référent. L'infirmière scolaire est un acteur majeur de l'émancipation et sa présence va bien au-delà d'une permanence de soins.

A la lecture de la circulaire citée, nous déplorons le fait qu'aujourd'hui, l'Education Nationale ne respecte pas ses propres règles et rompt ainsi l'égalité républicaine ne répondant pas aux nécessités des usagers en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail.

Actuellement, dans un contexte national de précarité des jeunes, de violence, d'isolement, par manque de moyens, notre établissement ne peut répondre aux besoins essentiels de nos étudiants et permettre un bon contexte d'apprentissage. Les étudiants, qui ont tous besoin de parler, d'être écoutés et soutenus, sont délaissés par manque des acteurs éducatifs que sont les personnels du champ médical et du champ social. Alors même que nous accueillons bien volontiers des étudiants aux spécificités variés, dans une politique globale d'accessibilité, d'inclusion et de diversité, rien n'est fait, rien n'est organisé, rien n'est possible sans personnel soignant.

Faut-il attendre un drame pour réagir ?

Nous demandons la nomination d'un assistant(e) social(e) et d'un infirmier(e), pour le bien de nos étudiants et le respect de nos institutions.

Nous vous prions d'agréer nos salutations respectueuses du service public d'éducation.

Rappel de la [circulaire n° 2015-119](#) du 10-11-2015 MENESR - DGESCO B3-1

La mission de l'infirmier-ière de l'éducation nationale s'inscrit dans la politique générale de l'éducation nationale qui est de contribuer à la réussite des élèves et des étudiants. Elle permet de détecter précocement les difficultés susceptibles d'entraver leur scolarité. L'infirmier-ière participe à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques liés à sa santé physique ou psychique. Il-elle concourt à cet objectif par la promotion de la santé de l'ensemble des élèves, scolarisés dans les établissements d'enseignement des premier et second degrés de leurs secteurs d'intervention, et des étudiants. Il-elle participe plus largement à la politique du pays en matière de prévention et d'éducation à la santé, et de lutte contre les inégalités sociales.

Il-elle participe aux projets d'éducation à la santé et de prévention des conduites à risque menés dans les établissements et tient ainsi globalement un rôle éducatif au sein de la communauté scolaire. Il-elle prend en compte le bien-être de la communauté éducative et contribue à la construction d'une école bienveillante envers les élèves et leurs familles.

Les attributions de l'infirmier-ière sont d'assurer les soins infirmiers préventifs et curatifs et de concevoir, d'évaluer et de mettre en œuvre des actions d'éducation à la santé tant dans le champ individuel que collectif.

Au plan individuel, la prévention des problèmes essentiels que peuvent rencontrer les jeunes (échec scolaire, difficultés relationnelles, harcèlement, mal-être...) nécessite des réponses adaptées et personnalisées par des professionnel-le-s qualifié-e-s.

La mission de l'infirmier-ière est d'accueillir et d'écouter les élèves qui lui sont confiés afin de déterminer leurs besoins de santé, de contribuer à leur éducation en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Il-elle les aide à développer leur esprit critique, à construire leur autonomie et à élaborer un projet personnel en matière de santé. Il-elle se préoccupe également de développer la réflexion des élèves sur le sens et la portée des valeurs qui sont à la base de nos institutions, et de les préparer au plein exercice de la citoyenneté.

Promouvoir la santé à l'École, lieu de vie et de communication, c'est également contribuer à travailler en cohérence avec les enseignements dispensés ayant rapport à la santé, à la citoyenneté mais aussi faire prendre en compte les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité en fonction des risques spécifiques de chaque établissement.

(...)

« La présence de l'infirmier-ière est prioritaire dans :

(...)- les établissements publics du second degré comportant des sections d'enseignements professionnels ou technologiques ;

Extrait de l'auto-évaluation de l'établissement, Décembre 2023 [auto eval – comité pilotage.docx](#)

Éléments de contexte.

(..)

L'indice de position sociale, bien en-deçà de Paris et de la Région est à prendre en compte.

indice de position sociale			
	2021	2022	2023
BTS lycée	93	93	96
Département	101	105	107
Région	97	99	98
CPGE lycée	124	124	126
Département	138	140	140
Région	122	123	121

(Fig 3)

Le nombre important de boursiers est le reflet d'une population scolaire fragile socialement. De nombreux étudiants travaillent en parallèle de leurs études, ce qui pose souvent problème d'un point de vue de la fatigue et de l'assiduité.

boursiers toutes sections	
Obis	194
1	131
2	84
3	92
4	93
5	173
6	185
7	125
sous-total	1077
refus	8
total	1085

(Fig 4)

(...)

Domaine 2 : Vie et bien-être de l'élève - climat scolaire.

(...)

Social / santé. Les étudiants en situation de handicap sont de plus en plus nombreux comme dans tous les établissements scolaires et de mieux en mieux accompagnés par les enseignants. Des formations à l'accueil des EBEP restent nécessaires pour parfaire les pratiques. La collaboration avec l'enseignante référente de secteur permet un suivi efficace des situations les plus lourdes ; il est cependant nécessaire de nommer un référent handicap au sein de l'établissement.

Une psychologue clinicienne (de l'IFAC) intervient deux fois par semaine pour des entretiens ou des ateliers. Sa présence est nécessaire, elle assure environ 150 entretiens annuels. Les problématiques essentielles traitées sont le deuil et les parcours migratoires, les conflits familiaux, l'isolement ; la problématique scolaire reste minoritaire. La psychologue peut, si nécessaire, à son tour orienter vers un suivi en cabinet privé.

En parallèle du nombre de boursiers, on constate que de nombreux étudiants, en difficulté sociale, sont obligés de travailler pour soutenir leur famille, pour financer leurs études (en particulier le matériel informatique) ... La fatigue générée par cette double activité augmente l'absentéisme et le décrochage. L'absence d'assistante sociale et de référent CROUS pour l'établissement rend l'accompagnement des étudiants très complexe. Enfin, l'absence de fonds de solidarité paralyse toute aide qui pourrait être apportée.

L'internat Jean Zay dans le 16ème arrondissement accueille 30 étudiants boursiers de classes préparatoires. Ce partenariat efficace offre de très bonnes conditions de travail, là où d'autres étudiants ont jusqu'à trois heures de transport par jour.